

La révision stratégique du Fonds Monétaire International FMI

2005/2121(INI) - 31/01/2006

La commission a adopté le rapport d'initiative de Benoît HAMON (PSE, FR) sur la revue stratégique du Fonds monétaire international. Les députés européens se félicitent que la révision stratégique du FMI soit en cours et apportent leur soutien à une réorientation des politiques du FMI «mettant l'accent sur son mandat principal qui consiste à stabiliser les fluctuations des taux de change mondiaux et à jouer le rôle de bailleur de fonds en dernier ressort pour les pays connaissant de sérieuses difficultés de balance des paiements». Ils invitent en conséquence le FMI à examiner, «dans l'intérêt de sa propre légitimité», les possibilités de distribuer les quotes-parts et les droits de vote au sein de ses instances, de manière à ce qu'ils soient plus représentatifs de la situation de l'économie internationale et qu'ils confèrent un poids plus approprié aux économies en développement ou émergentes. En la matière, ils soulignent que les pays africains représentent un quart des membres, mais disposent seulement d'un peu plus de 4 % des voix au sein du Conseil des gouverneurs.

La commission signale que, par souci de parallélisme avec l'OMC, les institutions européennes compétentes devraient prendre les mesures nécessaires afin de garantir «l'unité de représentation et de vote de la zone euro ou, si possible, de la Communauté européenne». Elle appelle à une meilleure coordination et à une amélioration de la cohérence des politiques du FMI, de la Banque mondiale, de l'OMC, de la Banque centrale européenne, de divers autres organismes internationaux et de l'Union européenne pour promouvoir les questions de développement et la réalisation des objectifs du Millénaire.

En ce qui concerne la libéralisation du système financier des pays créditeurs, les députés européens préconisent de procéder à une libéralisation «graduelle, par étapes et stable», mais aussi «adaptée aux capacités institutionnelles et permettant ainsi une régulation et une gestion efficaces des mouvements de capitaux». De même, les pays à faibles revenus ne devraient pas ouvrir leurs marchés en dehors du cadre de négociation de l'OMC afin de ne pas entraver leur capacité à négocier, dans le cadre de l'OMC, leur propre volonté d'ouverture et de déterminer le niveau d'ouverture du marché qu'ils souhaitent. En fait, la commission ajoute qu'il ne faut pas exiger une ouverture «totale et sans limite» des marchés des pays en développement aux importations étrangères de façon à pouvoir mettre en place une «protection limitée dans le temps de certaines industries pour permettre d'engager un développement soutenu».

Les députés européens se félicitent de l'accent mis par le FMI sur l'amélioration des niveaux d'éducation et de santé des pays en voie de développement et soulignent que l'accroissement des dépenses publiques ainsi que l'amélioration de la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'utilisation efficace des ressources restent le moyen le plus sûr de réduire les inégalités d'accès à la santé et à l'éducation.

Enfin, la commission suggère que le FMI mette au point des politiques propres à empêcher de nouvelles crises de la dette, et se satisfait de la décision de prolonger l'expérience de l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés).